

PROCÈS-VERBAL

D'une séance publique de la Commission de la sécurité publique tenue le lundi 20 novembre 2006, à 19h, à l'hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Catherine Sévigny
Arrondissement de Ville-Marie

Sont absents : M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

Également présents, M. Marcel Parent, président du conseil municipal et maire de l'arrondissement de Montréal-Nord; du Service de police de la Ville de Montréal : Mme Diane Bourdeau et M. Yves Charette, directeurs adjoints, M. Carol Maltais, M. André Bourque, Mme Louise Boisvert et M. Richard Boyer; du Service de sécurité incendie de Montréal : M. Jean-Bernard-Guindon, directeur adjoint, et M. Ronald Dubeau; du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle : M. Patrice Allard, chef de division, et M. Marcel Cajelait.

Assistance : 50 personnes

1. Ouverture de la séance

À 19 h 10, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux citoyens et aux représentants des différents services municipaux. Il présente ensuite les commissaires et les fonctionnaires.

Le président, M. Claude Dauphin, également responsable du dossier de la sécurité publique à la Ville de Montréal, est honoré de présenter aux citoyennes et citoyens le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire et d'entendre leurs commentaires à ce sujet.

Il explique le déroulement de la soirée, d'abord les présentations des volets A et B du projet de politique et ensuite, les questions et commentaires du public et celles des commissaires.

Il énumère les divers moyens utilisés pour informer la population de la tenue de cette assemblée. Ainsi, un avis public a été publié dans La Presse et The Gazette, le 6 novembre dernier et un communiqué de presse a été diffusé auprès de tous les médias. L'avis public, le communiqué et la documentation afférente à cette assemblée ont été diffusés sur le portail de la Ville et disponibles, pour consultation, aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement et hôtels de ville de l'agglomération. De plus, le président indique qu'il a invité personnellement, par la poste et par courrier électronique, plus de 850 personnes à participer à cette assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Vera Danyluk, appuyée par Mme Patricia Bittar, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2006

Sur une proposition de Mme Catherine Sévigny, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, le procès-verbal de l'assemblée publique du 14 juin est adopté à l'unanimité.

4. Politique pour un environnement paisible et sécuritaire

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle que la volonté de développer une politique globale de paix et de sécurité a pris forme au Sommet de Montréal qui a eu lieu les 5 et 6 juin 2002. Il fait part du consensus établi à l'occasion du Sommet de Montréal, sous le thème *Montréal, Métropole agréable à vivre, solidaire et inclusive* :

« Tous s'entendent pour dire que la sécurité civile et publique est une préoccupation majeure. Le développement d'une politique de paix et de sécurité est donc essentiel et devrait être considéré dans tous les projets de développement durable et d'environnement. Pour leur part, les organismes communautaires se rallient à la proposition et rappellent l'importance d'offrir à tous les Montréalais l'accès aux programmes communautaires de prévention. Les aînés, les femmes et les communautés culturelles sont particulièrement touchés par la notion de sécurité et veulent devenir des partenaires actifs au sein des tables de concertation locales qui seront créées. La continuité du partenariat est la clé pour optimiser les services à la population. » (compte-rendu du Sommet, page 27)

Par la suite, le président explique que les membres du chantier *Pour un environnement paisible et sécuritaire* ont consacré une bonne part de leurs travaux à définir un projet de politique en vue d'un environnement paisible et sécuritaire et à prévoir ses modalités d'application, notamment la création de tables de concertation d'arrondissement.

Le président, M. Claude Dauphin, indique que la question de la sécurité demeure une préoccupation majeure pour de nombreux citoyens. Il annonce que le projet de politique permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de l'agglomération de Montréal en renforçant le sentiment de bien-être, de quiétude et de sécurité. Il ajoute que l'application de la politique prévoit que les citoyens auront un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat de sécurité, qu'ils seront à la fois partenaires et acteurs dans la résolution de problèmes, en concertation avec les différents services municipaux impliqués au sein des tables de concertation prévues.

Le président, M. Claude Dauphin, invite Mme Diane Bourdeau à débiter la présentation.

4.1 Présentation du volet A : Projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire

Mme Bourdeau rappelle brièvement la démarche qui s'inscrit dans la suite des travaux du Sommet de Montréal et elle décrit les huit volets des travaux du chantier *Pour un environnement paisible et sécuritaire* :

- Volet A : Élaboration de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire
- Volet B : Création de tables de concertation locales
- Volet C : Programme communautaire en prévention
- Volet D : Communications intégrées; sécurité publique et civile
- Volet E : Mécanismes en vue de solutions concertées entre les intervenants
- Volet F : Normalisation du service en sécurité incendie
- Volet G : Soins hospitaliers d'urgence (service de premiers répondants)
- Volet H : Visibilité des intervenants

Mme Bourdeau souligne que la Politique, une fois adoptée par le conseil, atteste du leadership de l'agglomération en matière de sécurité publique. Le projet de politique s'appuie sur quatre fondements :

- l'importance à accorder à un environnement paisible et sécuritaire ;
- la place de la citoyenne et du citoyen ;
- une action concertée ;
- les approches préconisées.

Ainsi, le sentiment de sécurité constitue un élément essentiel de la qualité de vie tout comme un environnement paisible et sécuritaire exige un engagement de la population. La concertation devient essentielle de même que l'information et l'éducation du public. Mme Bourdeau énumère les acteurs appelés à se concerter sur la question de la sécurité : citoyennes et citoyens, élus, service de police, service de sécurité incendie, centre de sécurité civile, centre des communications d'urgence, services municipaux de première ligne, partenaires communautaires et institutionnels. Elle indique que le projet de politique s'appuie sur des principes tels l'universalité, l'équité, l'accessibilité, la qualité des services et le respect et vise notamment à :

- promouvoir l'engagement concerté des citoyennes et des citoyens ainsi que des acteurs des domaines publics, sociaux et privés de la collectivité;
- exercer un leadership, coordonner les actions et veiller à leur cohérence dans le respect des missions respectives;
- consolider et développer la prévention et les interventions découlant des orientations retenues.

Six orientations forment les grandes dimensions du projet de politique. La première, la mobilisation des acteurs, veut favoriser l'engagement de tous et soutenir l'établissement de diagnostics locaux. La deuxième, la coordination des actions, permettra d'établir des mécanismes de concertation entre les acteurs concernés et de coordonner une stratégie locale de prévention et d'intervention. La troisième, le partage d'information, assurera la création de lieux d'échange et de partage et l'accessibilité de l'information. La quatrième, la promotion de la prévention, favorisera des approches de prévention adaptées aux problématiques et la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales. La cinquième, le développement des interventions, vise le développement d'interventions en fonction des besoins de la collectivité. La sixième et dernière, la qualité des actions et services, assurera le suivi et l'évaluation des stratégies, actions et services.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Diane Bourdeau et invite M. Gilles Baril à présenter le volet B portant sur les tables de concertation.

4.2 Présentation du volet B : Tables de concertation locales

M. Baril fait part des objectifs poursuivis par la création des tables de concertation locales :

- augmenter le sentiment de sécurité;
- assurer la prévention concertée des crimes, risques et sinistres par le biais de la création d'une communauté d'intérêts.

M. Baril explique que la table de concertation s'appuie sur la structure d'arrondissement ou de la ville liée et ne vise à dupliquer aucun autre lieu de décision ou d'intervention. La création des tables de concertation locale s'appuie sur quelques principes directeurs dont celui reconnaissant la place prépondérante de la sécurité au niveau de la qualité de vie d'une communauté. M. Baril énumère les résultats attendus à la suite de la création des tables de concertation :

- l'augmentation du sentiment de sécurité des citoyens;
- la recherche et l'implantation de solutions locales durables aux divers problèmes rattachés à la sécurité publique à court, moyen et long termes par le biais d'actions concertées en prévention;
- la sensibilisation et la formation des citoyens en ce qui concerne leur responsabilité dans le maintien et l'accroissement de la sécurité;
- le partage d'information entre les différents participants de la table.

M. Baril explique que le leadership de la table de concertation sera assumé par les élus, particulièrement par le maire, et le directeur d'arrondissement ou directeur général de la ville liée en assurera la coordination. Il insiste sur l'élément-clé qui sera gage du succès de la formule, le partenariat. Le fonctionnement de ces tables de concertation sera simple et efficace : des stratégies et un plan d'action local; des priorités annuelles; des priorités soumises et adoptées par le conseil d'arrondissement ou de la ville liée; des responsabilités définies pour tous et chacun et enfin, le suivi des résultats.

En terminant, M. Baril présente la composition de la table de concertation, noyau central et formule élargie, et il fait état brièvement des étapes d'implantation.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Baril.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

À partir de la liste des personnes inscrites à la période de questions, le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne à prendre la parole.

1. M. Vincent Ranger, Forum jeunesse de l'île de Montréal

M. Ranger décrit le mandat du Forum jeunesse, un organisme de concertation regroupant 500 organismes jeunesse sous l'égide de la Conférence régionale des élus. Il fait part à la commission des préoccupations des membres du Forum à l'égard de l'intégration des jeunes à la vie locale, de l'itinérance et de la judiciarisation. Parmi ses membres, le Forum compte des représentants des maisons de jeunes, des auberges du cœur, des carrefours jeunesse-emploi et divers organismes communautaires. Il ajoute que la qualité de l'intégration des jeunes a des effets sur la violence urbaine.

Concernant le projet de politique à l'étude, M. Ranger questionne la marge de manoeuvre des arrondissements et des villes liées quant à la mise en place des tables de concertation et il propose quelques ajouts au volet B du projet de politique

notamment :

- préciser le mode de nomination à la suite d'un appel de candidatures public;
- assurer la représentativité des organismes du milieu au noyau central de toutes les tables de concertation;
- inclure, au sein de cette représentativité, des organismes oeuvrant auprès des clientèles précarisées;
- inclure, au sein de cette représentativité, des organismes oeuvrant auprès des jeunes et ce, dans une perspective fondée sur des projets plutôt qu'uniquement sur la résolution de problèmes.

M. Ranger explique que les tables de concertation n'auront pas les mêmes défis dans tous les arrondissements et il soulève la décision de l'arrondissement de Ville-Marie d'appliquer aux places publiques un règlement empêchant leur fréquentation durant la nuit précisant que, dans ce cas, tous les organismes du milieu reconnaissent que la fermeture des places publiques et la judiciarisation des personnes itinérantes qui les fréquentent ne rendront pas ces environnements plus paisibles. Il souligne qu'au contraire, cela poussera ces personnes encore plus près des zones d'habitation et pourrait exacerber les tensions sociales présentes dans ces milieux. M. Ranger cite ensuite l'exemple de la reconstruction du TAZ, ce centre culturel et sportif destiné aux jeunes et qu'aucun arrondissement ne semble vouloir accueillir, et il signale que l'absence d'un tel lieu central amène beaucoup de jeunes à exercer leur sport favori dans des environnements urbains inadaptés et peu sécuritaires ajoutant que ces pratiques peuvent avoir des conséquences sur la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. En conclusion, M. Ranger, manifeste l'intérêt des membres du Forum jeunesse à collaborer au sein des tables de concertation.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Ranger et souligne l'excellence du travail accompli par le Forum jeunesse de l'île de Montréal. Il estime pertinents les commentaires du Forum à l'égard du mode de nomination des membres des tables de concertation. Concernant le règlement adopté par l'arrondissement de Ville-Marie, il explique qu'un comité consacre ses travaux à la recherche de voies alternatives à la judiciarisation. Quant au TAZ, le président annonce qu'une décision sera prise prochainement à ce sujet.

2. M. Fo Niemi, Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)

M. Niemi fait remarquer que le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire ne fait pas référence à la Charte montréalaise des droits et responsabilités ni aux Chartes canadienne et québécoise. M. Niemi insiste sur l'importance de tenir compte des principes de ces chartes au moment des évaluations de la politique.

M. Niemi aborde ensuite la lutte aux incivilités apparaissant à trois reprises au volet A du projet de politique. Il fait état de recherches effectuées aux États-Unis et en France et tout particulièrement à New York et qui démontrent l'impact discriminatoire de ces pratiques à l'égard des groupes-cibles que sont les jeunes, les défavorisés et les communautés culturelles. Il rappelle que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des villes contre le racisme.

M. Niemi déplore que le projet de politique proposé ouvre la voie à des pratiques de profilage racial et il décrit la situation vécue à la station de métro Côte-Vertu où les jeunes de couleur sont davantage ciblés et reçoivent statistiquement plus de contraventions. Il ajoute qu'une ville comme Montréal ne peut adopter une politique pouvant être discriminatoire sans qu'il y ait débat et sans évaluation. À son avis, cette situation soulève des questions quant à la démocratie municipale.

M. Niemi discute ensuite du volet B du projet de politique, particulièrement le rôle réel de la participation et le pouvoir des citoyens d'imputation dans la mise en œuvre et l'évaluation. L'application ne semble pas très claire et M. Niemi demande quel sera le

pouvoir réel des citoyens face à l'autorité du maire et du directeur général dans la sélection des membres de la table de concertation. Il suggère d'être davantage spécifique afin que les groupes traditionnellement exclus ne soient pas négligés au sein des tables. Il soulève le défi que pose une définition de la prévention en questionnant la coordination efficace des mesures de prévention et, à cette fin, il suggère la mise en place d'une structure centrale permettant d'atteindre cet objectif.

Il constate ensuite que le projet de politique contient plusieurs mots à la mode qui peuvent être interprétés de manières différentes par les diverses communautés culturelles, il y aurait place, à son avis, pour davantage de cohérence.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Niemi. Il salue l'expertise du Centre de recherche-action sur les relations raciales et il mentionne que le projet de politique fera référence aux chartes. Au sujet des pouvoirs du maire et du directeur général, le président rappelle l'intervention précédente concernant le mode de nomination des membres de la table de concertation et souligne que ces commentaires seront pris en considération.

3. Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

Mme Boily mentionne que le projet de politique intéresse grandement les membres du Conseil des Montréalaises et elle explique le mandat de ce conseil créé en 2004 par la Ville de Montréal. Au sujet du projet de politique, Mme Boily souligne qu'il importe d'y retrouver un certain nombre de spécificités et elle rappelle les travaux du chantier sur la condition féminine et l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle déplore l'absence de lien, au projet de politique, entre la sécurité urbaine et l'aménagement sécuritaire dans un souci d'amélioration et dans le respect de la condition féminine. Elle rappelle le rôle initiateur du programme Femmes et ville en matière de sécurité urbaine, la création du Comité d'action des femmes en sécurité urbaine (CAFSU) et insiste sur l'utilisation des initiatives novatrices dont les marches exploratoires destinées à identifier les dangers. Elle rappelle également le projet « Entre deux arrêts » développé avec la Société de transport de Montréal et les projets-pilote réalisés en arrondissement. Elle rappelle également que les Centres de femmes ont déposé une Déclaration citoyenne au maire de Montréal et ajoute que celle-ci traitait de la question de la sécurité urbaine. Elle déplore qu'il ne soit pas fait mention, au projet de politique, du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire publié en 2002 et réédité en 2006. Elle réaffirme l'importance, dans ce dossier, de la place à accorder à la sécurité des femmes.

Mme Boily exprime ensuite ses commentaires au sujet du projet de politique. Elle constate qu'une seule femme fait partie du comité institutionnel et ajoute qu'à la rencontre des partenaires, le 31 mai 2004, il y avait 5 femmes, 23 hommes et qu'aucun groupe de femmes n'avait été invité. Elle précise que le Conseil des Montréalaises endosse l'approche consistant à placer le citoyen au centre des actions mais déplore que le travail effectué précédemment ait été évacué.

Mme Boily note qu'au volet A du projet de politique, le programme Femmes et ville a été ignoré. Lorsqu'il est question des acteurs de la collectivité, il importe de laisser une place aux groupes de femmes et il faut distinguer et s'assurer de la présence des femmes. Bien que les orientations de la politique prévoient un diagnostic, Mme Boily estime que la spécificité des femmes doit être analysée afin de mieux répondre à leur réalité et aux problèmes vécus, l'universalité ne veut pas dire qu'il faille effacer les particularités. Quant au volet B, Mme Boily appuie les propositions des deux intervenants précédents quant à la formation et la composition des tables. Elle suggère de tendre, au sein de ces comités, vers la parité et d'y adjoindre des représentantes des groupes de femmes. En conclusion, Mme Boily souhaite que ses commentaires soient pris en considération et bonifient le projet de politique. Elle dépose copie du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, du projet « forfait deux pour un » et de la démarche d'aménagement sécuritaire, un projet-pilote de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Boily pour ses commentaires à l'égard de la composition des tables de concertation et ses références à des outils tels le guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. Mme Bourdeau souligne d'ailleurs l'excellence de ce guide.

4. M. Luc Gaudet, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

M. Gaudet souhaite partager quelques préoccupations spécifiques. Il mentionne que, chaque année, on compte 11 000 automobiles de plus sur l'île ce qui met en péril la sécurité des citoyens, par conséquent, la question de la circulation pourrait être traitée par le projet de politique. Il ajoute qu'une politique de circulation devrait comporter des mesures d'apaisement. M. Gaudet ajoute que l'utilisation du vélo est en hausse et le besoin d'un axe est-ouest au centre-ville est pressant. De plus, il faut faciliter le transport en commun et renforcer le caractère habité du centre-ville. Il faut aussi implanter des feux à décompte numérique, à période de traversée allongée. M. Gaudet signale que les citoyens souhaitent s'impliquer comme ils souhaitent la mise en place de comités de circulation. Il dépose un mémoire à ce sujet.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Gaudet et il cite quelques statistiques à l'effet que 50% des utilisateurs du vélo habitent à l'intérieur d'un rayon de 7 ou 8 km du centre-ville. Il souligne la volonté de l'Administration de réduire la dépendance à l'automobile et mentionne la Charte du piéton prévue au plan de transport.

5. M. Pierre Bergeron, Comité aviseur en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine

M. Bergeron décrit la composition du comité formé de représentants de l'arrondissement en développement social, en aménagement urbain, du comité de revitalisation urbaine intégrée, de la Maison des jeunes, du PDQ 8, du SIM, du CLSC, du COVIC (Habitations Duff Court), de l'école secondaire Dalbé et du groupe Parados. Ce comité s'intéresse à la problématique de la sécurité urbaine depuis 2004, un diagnostic a été établi et un plan d'action, comportant quatre axes, a été déposé auprès de l'arrondissement en juin 2006. Le premier axe porte sur l'information, le deuxième sur la mobilisation, le troisième vise le rapprochement entre les aînés, les jeunes et les communautés culturelles. Le comité est à la recherche de ressources financières pour poursuivre ses activités et s'est reconnu dans le projet de politique. M. Bergeron demande si des contributions financières sont rattachées au volet B du projet, particulièrement pour les arrondissements où on ne retrouve pas le programme TANDEM. Il suggère ensuite de ne pas dédoubler les instances et demande si le projet aura suffisamment de flexibilité pour respecter les structures existantes.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Bergeron et il salue l'exercice de concertation de ce comité, ajoutant que l'arrondissement de Lachine en est très fier. Il mentionne que l'intention du projet de politique n'est certes pas de dédoubler les instances de concertation. Quant aux contributions financières, rien n'est prévu à ce moment-ci. Le projet de politique pourra cependant être bonifié.

6. M. Carri King

M. King déplore la discrimination dont ferait preuve la police à l'égard de certaines clientèles dans le contexte de la Déclaration contre le racisme.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. King et invite Mme Bittar à prendre la parole. Celle-ci explique que la Ville de Montréal s'est jointe à la Coalition des villes contre le racisme dans le but de partager des informations et de prévenir le profilage racial. Mme Bittar mentionne ensuite le rôle de prévention du profilage racial dévolu aux comités de vigie du SPVM et elle explique que ces comités sont formés de citoyens et de policiers.

7. M. François Robillard, Association des résidants et résidentes des faubourgs de Montréal

M. Robillard explique la création du comité regroupant des résidants des territoires des PDQ 21 et 22. Annuellement, l'organisme organise des rencontres publiques avec les postes de quartier pour prendre connaissance et évaluer les orientations du SPVM. Il annonce que ce comité est à l'origine du projet Cyclope, qu'il a mené des marches exploratoires et qu'il a contribué au plan d'action montréalais sur la narco-prostitution de rue.

M. Robillard accueille avec enthousiasme le projet de politique et il souligne qu'il y a lieu de réfléchir à la formation de la table de concertation sans toutefois que cela ne devienne trop lourd et en privilégiant des réunions en soirée.

M. Robillard souhaite apporter quelques éléments de réflexion au sujet du centre-ville, haut-lieu des festivals, centre des affaires, attrait touristique et attrait également pour tous les jeunes qui viennent s'y installer pour l'été au moment où les policiers prennent leurs vacances et sont moins nombreux sur le terrain. M. Robillard fait état de certains problèmes : l'allocation des ressources, l'accessibilité au 911 et les incivilités. Ainsi, en raison des vacances, il y a moins de policiers disponibles. De plus, il y a un problème de communications avec le 911 car lorsqu'un citoyen téléphone, il doit reprendre son message au moins deux fois et aucun policier ne se déplace ce qui décourage les citoyens qui finissent par ne plus appeler la police. Au sujet des incivilités, M. Robillard félicite la patrouille à pied et ajoute que la surveillance par caméra est à explorer. Il conclut que les citoyens ne sont pas informés des limites des pouvoirs des policiers qui ne peuvent intervenir sur le domaine privé comme sur le domaine public. À son avis, il faudra quand même investir dans les ressources au SPVM.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Robillard et il mentionne être conscient des particularités de l'arrondissement de Ville-Marie, notamment au cours de l'été.

8. M. Manuel Almeida

M. Almeida estime que le nombre de plaintes à l'égard du SPVM est en hausse, qu'il y a du profilage racial et qu'on ne peut faire confiance, à son avis, à la police. Il croit qu'il y a deux univers, celui des gens qui vivent dans la rue et celui des autres. Il estime que le projet de politique est un gaspillage d'argent qui pourrait être consacré aux gens de la rue.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Almeida.

9. Mme Magda Popeanu, Projet Montréal

Mme Popeanu souligne que la proposition est un projet datant de 2002 et demande comment il est possible de qualifier de novateurs des principes qui sont fondamentaux. Elle constate qu'une grande responsabilité est mise sur les épaules des citoyens et demande si cela ne serait pas une déresponsabilisation de la Ville. Elle ajoute qu'une politique ne peut répondre aux besoins de toutes les réalités locales. Elle mentionne que Projet Montréal propose plutôt différentes politiques :

- visant à réduire la criminalité;
- correspondant aux nouvelles réalités de vie urbaine (transport, pollution, démocratie, malpropreté, graffitis, incivilités liées à la violence urbaine);
- correspondant aux nouvelles réalités socioculturelles.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Popeanu.

10. M. François Van Vliet

M. Van Vliet estime que la police bénéficie de l'impunité et que les pauvres ont peur. Il mentionne les événements entourant la mort de M. Anas Bennis ajoutant que la famille serait tenue dans l'ignorance.

Le président, M. Claude Dauphin, explique à M. Van Vliet la Politique ministérielle guidant le processus d'enquête dans l'affaire Anas Benis.

11. M. Paul Vanasse, Prévention Sud-Ouest

M. Vanasse explique avoir contribué aux travaux entourant le sommet de l'arrondissement du Sud-Ouest, le Sommet de Montréal et le chantier pour un environnement paisible et sécuritaire, concernant le volet B du projet de politique. Il souligne que l'arrondissement du Sud-Ouest a déjà créé, d'après le modèle proposé, une table en sécurité urbaine et il invite ceux et celles qui seraient intéressés à venir en apprécier le fonctionnement.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Vanasse.

12. M. André Poulain, SDC Destination Centre-Ville

M. Poulain félicite l'Administration pour l'embauche de 133 policiers affectés à la circulation et il souligne la collaboration entre l'organisme qu'il représente et le SPVM, collaboration qui a permis l'embauche de cadets et s'est avérée un franc succès. Il se dit heureux du projet de politique mais déçu qu'aucun budget ne soit prévu pour son application. Le projet est intéressant en ce qui concerne l'implication citoyenne, toutefois, le terme citoyen n'est pas défini et le service doit étudier un modèle de gouvernance particulier pour le centre-ville car la sécurité n'est pas que celle des citoyens mais aussi celle des travailleurs et des visiteurs. Il déplore ce qu'il nomme la criminalité « fine », surtout les graffitis et il ajoute qu'il faut trouver le moyen de mettre un terme à ce type de crime, les commerçants ne communiquent même plus avec les policiers à ce sujet car, à leur avis, cette démarche ne donne rien.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Poulain de ses commentaires sur l'embauche des 133 policiers et celle de cadets. Il reconnaît les particularités du centre-ville mais ne peut toutefois annoncer de budget supplémentaire. La commission s'est penchée sur la question des graffitis et une discussion devra être amorcée avec la cour municipale. M. Charette souligne que cette question est à l'étude au SPVM, le service devant s'arrimer à l'effort global de propreté.

13. M. Claude Rainville, les SDC de Ville-Marie

M. Rainville dit représenter 12 000 commerçants, membres de quatre sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce sont des secteurs où l'on retrouve des itinérants, des mendiants, des jeunes en quête de sensations fortes et où l'on constate une hausse marquée de vols et de gens qui flânent. Le centre-ville n'est ni paisible ni sécuritaire et on observe un retard dans les interventions policières à cause, selon lui, du manque d'effectifs. Pour cette raison, M. Rainville indique que des membres des SDC songent à se faire justice eux-mêmes et s'achètent des armes. De plus, il estime que les citoyens ont moins d'intérêt à venir faire leurs achats à Montréal car ils se sentent moins en sécurité qu'à l'intérieur des centres d'achats de la banlieue.

M. Rainville signale que le projet ne tient pas compte de la réalité des commerçants et il déplore que ceux-ci ne soient pas invités à la table de concertation. Il demande

comment il est possible d'envisager un développement économique sans sécurité urbaine. Parmi les fondements de la politique, il aurait souhaité qu'on exige un engagement des gens d'affaires et commerçants. Sur la question du partenariat, il souligne que les membres des SDC connaissent bien leur milieu et à cet égard, ils souhaitent être partie prenante de la politique. M. Rainville dépose le mémoire des SDC de Ville-Marie.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Rainville.

6. Période de questions des membres de la commission

Aucune question.

7. Levée de la séance

Le président, M. Claude Dauphin, annonce que la commission discutera de ses recommandations au cours d'une prochaine séance à huis clos et déposera un rapport de consultation et de recommandations au conseil d'agglomération. Il appartiendra ensuite au comité exécutif et au conseil d'agglomération de décider du suivi à leur accorder.

Il remercie les membres de la commission, Mme Bourdeau, M. Baril et les autres fonctionnaires et les personnes présentes de leur participation à l'assemblée en soulignant la présence de M. Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers de Montréal et de M. Éric Clément, journaliste au quotidien La Presse.

À 21 h 35, sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par Mme Catherine Sévigny, la séance est levée.

Claude Dauphin
Président

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste